



Ville
de
LAVAU

Service Urbanisme
Mission Inventaire
du Patrimoine



Ancien moulin de la ville ou moulin des Terrets



Note historique

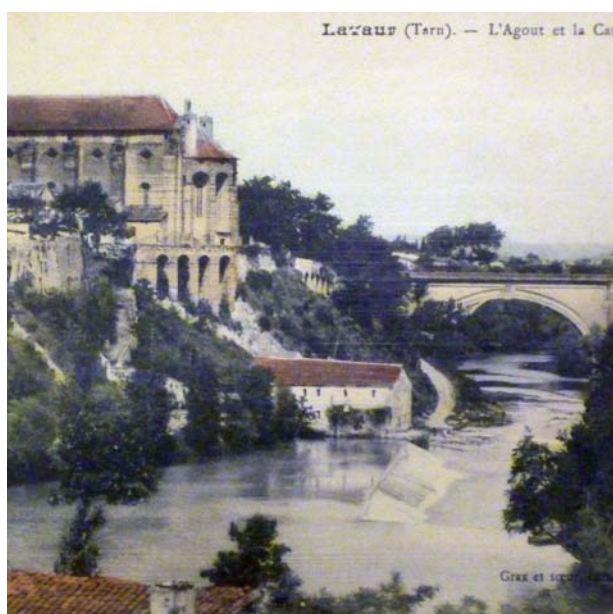


Céline Vanacker

Octobre 2014



Usine électrique avant l'inondation, septembre 1929 (SAL).



L'Agout et la cathédrale, carte postale Grax et soeur (Musée de Lavaur).



Le moulin, carte postale Henri Grax (AD81).

Au pied de la cathédrale Saint-Alain se trouvait le moulin principal de la ville de Lavaur, ayant appartenu au chapitre cathédral durant le Moyen Âge. Suite à la crue dévastatrice de 1930, le site a été transformé en usine hydroélectrique.

Éléments historiques

Le moulin de la ville, du Moyen Âge à la Révolution

Le moulin de Lavaur sur l'Agout est semble-t-il mentionné dans un acte de **1098**. À cette date, lors de la fondation du prieuré bénédictin de Saint-Alain, des droits sur celui-ci furent accordés aux moines de Saint-Pons-de-Thomières par les seigneurs de Lavaur¹. Ensuite, il apparaît comme indivis entre le comte Alphonse de Poitiers et le prieuré (1266), puis devient un temps propriété royale, après la croisade des albigeois (1271). Le moulin devient enfin la propriété du chapitre cathédral lorsque Lavaur est promue au rang d'évêché (1318).

En 1456, l'évêque Jean Boucher achète une partie du moulin, puis en 1461 un groupe de bourgeois devient copropriétaire. En 1484, ce sont les consuls qui rachètent ces parts. Le moulin devient alors banal pour moitié à la ville et au chapitre cathédral.

En **1490**, le moulin apparaît comme très délabré, et doit être rebâti totalement par un carrier de Saint-Gauzens (Jean Mauris-

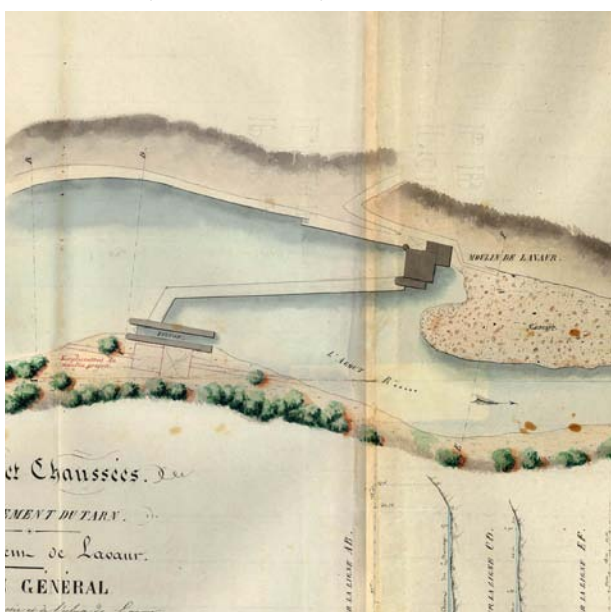
¹ «... à laquelle église donnons aussi la troisième partie de la dîme, savoir : du blé et du vin qui appartient à l'église Saint-Élan, ensemble les prémices et les offrandes et les droits de sépulture et avec tous cens ecclésiastique, tout l'abbatage et la dîme de la laine et du lin et la dîme de la mouture de nos moulins ainsi que des autres qui maintenant sont ou à l'avenir seront, et toute la dîme des poissons qui seront captés tant dans nos viviers que dans les autres qui maintenant sont ou à l'avenir seront comme est la limite de l'alleu de Saint-Élan...». Traduction du texte cité dans Guillaume CATEL, *Mémoire de l'histoire du Languedoc*, Toulouse, Pierre Bosc / Arnaud Colomiez, 1633, p. 320-322.



Vue de la cathédrale et du pont de Laval (Edmond Cabié, *Revue du Tarn*, 1895).



La cathédrale, vue de l'Agout et le moulin, carte postale Labouche frères (Musée de Laval).



Plan des lieux d'un moulin à construire à Labastide-Saint-Georges, en face du moulin de Laval, 1834 (AD81, 7 S 124).

sanés) pour 100 livres et 5 setiers de blé. À cette occasion, la machinerie est revue par Justin Potier de Briatexte.

En **1630**, il est affermé par le chapitre cathédral au prix de 280 setiers de blés. En **1677**, les travaux de construction de l'écluse destinée à rendre l'Agout navigable occasionnent des dommages à la chaussée du moulin.

En juillet **1766**, le chapitre cathédral devient seul propriétaire.

C'est aussi à la fin du XVII^e siècle qu'un moulin à foulon est adjoint au moulin bladier, à une époque où les filatures étaient nombreuses à Laval.

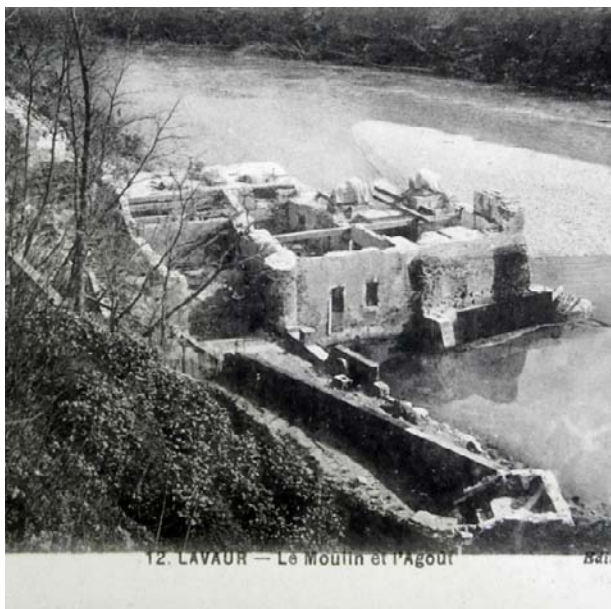
Le moulin est vendu au titre des biens nationaux en **1791**², à un certain Rodier du Puech, négociant : « *moulin appelé des Terrets, situé sur la rivière Dagout moulant à 5 meules avec un pressoir à huile faisant ci-devant dépendance du chapitre de Laval, comme aussi se trouve compris la maison et jardin du meunier, la maison et jardin appelés la Maîtrise et les greniers des obits tout joignant, les dites maisons situées à la place Saint-Alain* ». La maison du meunier du moulin se trouvait effectivement à ce moment là près de l'église Saint-Alain.

Rodier du Pech cède peu de jours après l'adjudication le moulin à six actionnaires : MM. Chaffort aîné, Chaffort Martial, Séverin Bessery, Martial Pagès négociant, Graves dit Oulié, et François Thomas négociant.

² AD81, Q 101.



Le moulin avant les inondations de 1930 (Musée de Lavour).



Le moulin et l'Agout (après les inondations de 1930), carte postale Bouzin (SAL).



L'usine électrique (après les inondations de 1930), carte postale Bayard (collection privée).

Une lettre de 1839, de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, précise que « l'usine est composée de 10 moteurs, soit : 7 moteurs horizontaux faisant mouvoir autant de meules à blé, 1 moteur horizontal pour la filature, 1 moteur horizontal pour le pressoir à huile, 1 roue pendante pour les foulons, la longueur du barrage est de 149,70 mètres ».

Voici un extrait du règlement du moulin en 1865 :

« Description des lieux : Le moulin de Lavour est situé sur la rive gauche de la rivière d'Agout. Les eaux destinées à faire mouvoir cette usine sont exhaussées au moyen d'un barrage oblique au cours de la rivière dont la crête est dérasée à 38 cm en contrebas du repère provisoire. Ce barrage est appuyé sur la rive droite à une ancienne écluse construite par les Etats du Languedoc ; la tête du bajoyer de rive est relié à celui du large par une forte maçonnerie, dont la crête est dérasée à 10 cm en contrebas du repère provisoire, cette maçonnerie à 5m40 de longueur. L'écluse est construite le long de la propriété des demoiselles de Falgous dans la commune de Labastide-Saint-Georges.

Le barrage sur rive gauche est attenant au moulin qui est relié lui-même à un chemin communal. Sa longueur est de 149,70 m.

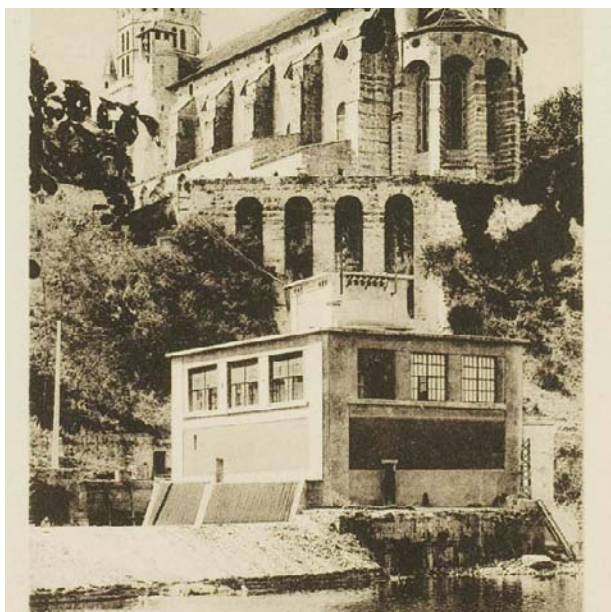
L'usine possède dix moteurs : 7 moteurs horizontaux font mouvoir autant de meules à blé, 1 moteur horizontal pour la filature, 1 moteur horizontal pour le pressoir, 1 roue pendante pour les foulons. Les eaux sont rendues à leurs cours naturel immédiatement à la sortie de l'usine.»

La ville se rend ensuite propriétaire du moulin, par délibération du conseil municipal de décembre 1892. Les propriétaires étaient Messieurs Bessery, Bonsirven, et Mesdames Mazas, Michel et Ginesty. L'acte de vente est régularisée en mai 1893.

En décembre 1894, le maire expose au conseil municipal que depuis la restauration du moulin, la partie du premier étage où est installée la filature, est la seule qui produise un revenu à la ville. Il précise « il est vrai qu'au rez-de-chaussée sont établies 4 paires de meules qui remplissent toutes les conditions voulues pour faire une bonne mouture, mais malgré toutes les démarches qui ont été faites pour arriver à tirer un revenu avantageux de cette partie du bâtiment, tel qu'il est, celles-ci c'ont amené aucun résultat. Mais Monsieur Bourges, minotier, a fait des propositions qui, si elles sont acceptées par le Conseil, pourront être une source de revenus pour la commune ».

Les propositions s'accompagnent de l'installation d'une minoterie complète.

Dans la même séance, le Conseil prend la décision d'installer



L'abside de la cathédrale et l'usine électrique, carte postale Apa (AD81).



L'usine hydro-électrique, photographie aérienne de 1953, Roger Henrard (AD81, 8 Fi 140).



L'usine hydro-électrique en 2013.

ABRÉVIATIONS

SAL : Société Archéologique de Lavarat
 AML : Archives municipales de Lavarat
 AD81 : Archives départementales du Tarn

SOURCES

Archives Départementales du Tarn : 7 S 125
 Archives Municipales de Lavarat : 3 O art.231

BIBLIOGRAPHIE

- ALGANS (Suzanne), PECH (Jean), *Autrefois Lavarat*, Fiac, Midi-France, 1987, p. 81-82.
- GARBAN (Jean-Marie), « Le moulin des Terrets », dans *Revue du Tarn*, n°159, automne 1995, p. 439-450.
- Société Archéologique de Lavarat, *Données historiques sur Lavarat, Les moulins à eau*, 1993, manuscrit dactylographié.

une turbine avec transmission téledynamique pour actionner les pompes du château d'eau situé sur le Plô, et ainsi substituer la force hydraulique produite par le moulin à la machine à vapeur, installée à l'usine de gaz, près du port.

Voici un exemple de cahier des charges pour la mise en ferme du moulin par la ville, en 1901 : « *Partie du rez-de-chaussée et partie du premier étage du moulin dit de la ville, situé sur la rive gauche de l'Agout. Les dits locaux désignés sur le plan ci-annexé comprennent un moulin à meules et bluterie dont les machines et appareils sont en bon état de fonctionnement, ils sont et demeurent propriété de la commune. Ces machines et appareils ne pourront être déplacés sans autorisation préalable. Une maison d'habitation sise sur la place Saint-Alain comprenant également écuries, remises, greniers, jardin ; il est précisé que le local qui servait de chai ainsi que les dépendances établies au-dessus demeurent réservés pour l'usage de la ville. La mise à prix est fixée à la somme de 1800 francs payables aux époques déterminées d'autre part. Le bail commencera le 25 septembre 1901 pour une période de 3, 6, 9 années...* ».

L'usine électrique et les inondations de 1930

Sous la municipalité du docteur Guiraud, le moulin des Terrets est converti en usine électrique en **1921**. Il est totalement ruiné après la crue dévastatrice de l'Agout en mars 1930.

Vers **1939**, on construit alors sur ses ruines la régie électrique, dessinée par l'architecte départemental Léon Daures.

Les aménagements contemporains

Le second bâtiment de la centrale, un volume carré à toit-terrasse, est construit en **1986**.